

RCS : PERPIGNAN

Code greffe : 6601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PERPIGNAN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 01497

Numéro SIREN : 790 131 247

Nom ou dénomination : FCDR

Ce dépôt a été enregistré le 25/07/2018 sous le numéro de dépôt B2018/006040

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2018/006040**
n°de gestion : **2012B01497**
n°SIREN : **790 131 247 RCS Perpignan**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Perpignan certifie avoir procédé le 25/07/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

FCDR - Société à responsabilité limitée
20 rue Des Frères Voisin 66000 Perpignan -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



530470

Désignation de l'entreprise : Société SARL FCDR		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12					
Adresse de l'entreprise 20 RUE DES FRERES VOISIN		66000 PERPIGNAN					
Durée de l'exercice précédent* 12							
Numero SIRET* 79013124700021		Neant ☐ *					
		Exercice N clos le 31122017					
		N-1 31122016					
		Brut 1					
		Amortissements, provisions 2					
		Net 3					
		Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
	Frais de développement *	CX	CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG				
	Fonds commercial (I)	AH	AI				
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	Terrains	AN	AO				
	Constructions	AP	AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS				
	Autres immobilisations corporelles	AT	35 000	11 085	23 915	30 915	
Immobilisations en cours	AV						
Avances et acomptes	AX						
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS						
Autres participations	CU	1 048 300	CV	1 048 300	1 048 300		
Créances rattachées à des participations	BB		BC				
Autres titres immobilisés	BD		BE				
Prêts	BF		BG				
Autres immobilisations financières*	BH		BI				
TOTAL (II)		BJ	1 083 300	BK	11 085	1 072 215	1 079 215
STOCKS *	Matieres premieres, approvisionnements	BL		BVL			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermediaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
CREANCES	Avances et acomptes verses sur commandes	BV		BW			
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY			1 200
	Autres creances (3)	BZ	8 525	CA	8 525		7 546
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
DIVERS	Disponibilités	CF		CG			1 169
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	108	CI	108		66
TOTAL (III)		CJ	8 633	CK	8 633		9 980
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 091 933	1A	11 085	1 080 848	1 089 195
Renvois : (1) Dont droit au bail			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP		(3) Part à plus d'un an	CR
Clause de réserve de propriété *			Immobilisations :		Stocks	Créances	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QU'ADRESSEZ-VOUS ?

Désignation de l'entreprise : Société SARL FC DR

Neant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N		Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 50 000)	DA	50 000	100 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport. .	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	9 629	5 395
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		22 490
	Report à nouveau	DH	(144 895)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	40 902	84 689
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	(44 364)	212 574
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	59 000	59 000
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	59 000	59 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	412 822	321 022
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	309 583	153 545
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	40 104	39 564
	Dettes fiscales et sociales	DY	18 424	17 392
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	280 279	286 099
Compte regul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	5 000	
	TOTAL (IV)	EC	1 066 212	817 622
	Ecart de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 080 848	1 089 195
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	783 078	594 543
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	1 143	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Designation de l'entreprise : Société SARL FCDR

Neant ☐ *

		Exercice N				Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC	
	Production vendue { biens* services*	FD		FE		FF	
		FG	198 000	FII		FI	198 000
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	198 000	FK		FL	198 000
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	4 564 2 275
	Autres produits (1) (11)					FQ	0 1
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	202 564 200 276
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	22 044 13 247
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	6 540 2 915
	Salaires et traitements*					FY	63 204 57 310
	Charges sociales (10)					FZ	27 309 25 627
	DOTATIONS D'EXPLOITATION { Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions					GA	7 000 4 085
						GB	
						GC	
	Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GD	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GE	
	Autres charges (12)					GE	0 2
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	126 097 103 186
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	76 467 97 090
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	30 000
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	30 000
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	13 049 12 864
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	13 049 12 864
	2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(13 049) 17 136
	3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	63 418 114 225

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société SARL FCDR

Neant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	90	891	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	90	891	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(90)	(891)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		IJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	22 426	28 645	
TOTAL DES PRODUITS (II + III + V + VII)		HL	202 564	230 276	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HVI	161 662	145 587	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	40 902	84 689	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont {	HY			
		IG			
	(3) Dont {	HP			
		HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	II		846	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IX			
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
		RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1	4 564	2 275	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	11 056		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 1 819 obligatoires A9 9 237				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
PENALITES / AMENDES		90			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Société SARL FCDR
20 RUE DES FRERES VOISIN

66000 PERPIGNAN

ANNEXE DU 01/01/2017 AU 31/12/2017

SARL CABINET VILA
16 RUE DE L'INDUSTRIE

66240 ST ESTEVE
0468382115

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	55
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	55
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	55
Permanence ou changement de méthodes	55
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	56
Etat des amortissements	56
Etat des provisions	56
Etat des échéances des créances et des dettes	56
Titres immobilisés	56
Produits à recevoir	56
Charges à payer	56
Charges et produits constatés d'avance	57
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Dettes garanties par des sûretés réelles	57
Montant des engagements financiers	57

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 080 847.55 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 198 000.00 Euros et dégageant un bénéfice de 40 901.99 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

NEANT

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

NEANT

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1 I)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2 20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	537
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	40 104
Dettes fiscales et sociales	10 221
Total	50 862

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance		Montant
Charges d'exploitation		108
Total		108
Produits constatés d'avance		Montant
Produits d'exploitation		5 000
Total		5 000

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art. 531-2 9)

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	411 676
Total	411 676

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2 9)

Engagements donnés

Avals et cautions	411 676
Total (1)	411 676

Engagements reçus

23. 1.18
6040



FCDR
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
CAPITAL : 50.000 €
SIEGE SOCIAL :
20 rue des Frères Voisin

PERPIGNAN

80 02

RCS PERPIGNAN : 790 131 247
SIRET : 790 131 247 00021

80 02

**TEXTE DE LA DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT SOUMISE AU
PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 29 JUIN 2018**

TROISIEME DECISION :

L'Associé unique, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élevant à la somme de 40.902 € au compte « report à nouveau » à l'amortissement des pertes antérieures.

L'Associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des Impôts, rappelle que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois précédents exercices ont été les suivants :

<u>EXERCICES</u> <u>/</u> <u>DISTRIBUTIONS</u> <u>EXCEPTIONNELLES</u>	<u>Nombre de</u> <u>titres</u> <u>rémunérés</u>	<u>Dividende net</u>	<u>Eligibles à</u> <u>l'abattement</u> <u>40 %</u>	<u>Non éligibles à</u> <u>l'abattement</u> <u>40 %</u>
31/12/2014	1 000	50 000 €	50 000 €	----
31/12/2015	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
AG du 05/08/2016	1.000	30.000 €	30.000 €	----
31/12/2016	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT

Pour extrait conforme :

FCDR
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
CAPITAL : 50.000 €
SIEGE SOCIAL :
20 rue des Frères Voisin

PERPIGNAN

80 02

RCS PERPIGNAN : 790 131 247
SIRET : 790 131 247 00021

80 02

**TEXTE DE LA DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT VOTEE AU
PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 29 JUIN 2018**

TROISIEME DECISION :

L'Associé unique, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élevant à la somme de 40.902 € au compte « report à nouveau » à l'amortissement des pertes antérieures.

L'Associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des Impôts, rappelle que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois précédents exercices ont été les suivants :

<u>EXERCICES</u> / <u>DISTRIBUTIONS</u> <u>EXCEPTIONNELLES</u>	<u>Nombre de</u> <u>titres</u> <u>rémunérés</u>	<u>Dividende net</u>	<u>Eligibles à</u> <u>l'abattement</u> <u>40 %</u>	<u>Non éligibles à</u> <u>l'abattement</u> <u>40 %</u>
31/12/2014	1 000	50 000 €	50 000 €	----
31/12/2015	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
AG du 05/08/2016	1.000	30.000 €	30.000 €	----
31/12/2016	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT

Pour extrait conforme :

